

SITUATION TRIMESTRIELLE DE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**ARRETEE AU 30/06/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 juin 2009.**

Messieurs les actionnaires de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV» du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société couvrant la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2009. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Nous avons vérifié le respect par la Société des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé qu'antérieurement à la période couverte par la présente mission, les primes et les décotes sur les obligations et valeurs assimilées étaient enregistrées parmi les résultats de la période. Un changement de méthode comptable est intervenu depuis le 1^{er} juillet 2008 et a consisté à enregistrer les dites primes et décotes en déduction des sommes non distribuables.

Consécutivement, la Société a procédé au retraitement rétrospectif des états financiers présentés comparativement à ceux arrêtés au 30 juin 2009 conformément aux prescriptions de la norme comptable n° 11. Le dit retraitement a eu pour effet le transfert d'un montant de 81.706 DT de la rubrique « Sommes non distribuables » vers les rubriques « Sommes distribuables des exercices antérieurs » et « Sommes distribuables de l'exercice » respectivement pour 64.477 DT et 17.229 DT.

4. Lors de notre examen limité, nous avons relevé que:

- la société a employé, au 30 juin 2009, 19,62% de son actif en titres émis ou garantis par un même émetteur dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif
- Les liquidités de la société ont atteint, au 30 juin 2009, 12,52% du total de l'actif à cette même date. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 9,44% et 21,33% dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25/09/2001.

5. **Sous réserve du non respect des ratios réglementaires au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de l'Univers Obligations SICAV arrêtés au 30 juin 2009, tels qu'annexés aux pages 7 à 20 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprise en Tunisie.**

**Le commissaire aux comptes :
Ahmed MANSOUR
Tunis, le 18 août 2009**

BILAN
arrêté au 30 juin 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 125 992,849	1 952 864,469	1 986 250,559
Obligations et valeurs assimilées		28 488 233,131	24 813 155,801	26 059 290,469
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		14 915 318,921	7 146 847,549	9 271 982,576
Disponibilités		3 055 653,971	2 523 788,950	4 554 249,521
TOTAL ACTIF		48 585 198,872	36 436 656,769	41 871 773,125
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	70 421,108	55 001,273	59 721,062
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	6 321,473	3 464,895	3 748,474
TOTAL PASSIF		76 742,581	58 466,168	63 469,536
ACTIF NET		48 508 456,291	36 378 190,601	41 808 303,589
CP1- Capital	3.7	47 481 995,018	35 460 180,799*	39 938 151,155
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 549,286	65 973,623*	66 145,901
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 023 911,987	852 036,179*	1 804 006,533
ACTIF NET		48 508 456,291	36 378 190,601	41 808 303,589
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 585 198,872	36 436 656,769	41 871 773,125

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} avril 2009 au 30 juin 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	01/04/2009	01/01/2009	01/04/2008	01/01/2008	01/01/2008
	s	30/06/2009	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2008	31/12/2008
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2					
Dividendes		66 931,458	66 931,458	64 087,020	64 087,020	64 087,020
Revenu des obligations et valeurs assimilées		353 964,994	684 203,916	361 863,381*	696 672,302*	1 368 391,619
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	157 832,646	298 155,534	105 936,415	240 180,282	468 040,529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		578 729,098	1 049 290,908	531 886,816	1 000 939,604	1 900 519,168
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-63 936,216	-121 477,869	-52 032,211	-107 441,983	-214 973,276
REVENU NET DES PLACEMENTS		514 792,882	927 813,039	479 854,605	893 497,621	1 685 545,892
PR3- Autres produits		0,000	0,000	550,000	550,000	759,442
CH2- Autres charges	3.6	-14 196,623	-25 544,249	-11 929,499	-23 708,220	-44 719,673
RESULTAT D'EXPLOITATION		500 596,259	902 268,790	468 475,106	870 339,401	1 641 585,661
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	85 601,702	121 643,197	-27 507,443	-18 303,222	162 420,872
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		586 197,961	1 023 911,987	440 967,663	852 036,179	1 804 006,533
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-85 601,702	-121 643,197	27 507,443	18 303,222	-162 420,872
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-37 368,568	12 838,931	-47 347,727*	-39 332,094*	7 724,697
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-30 437,397	-30 100,000	-30 400,800	-30 400,800
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000		0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		463 227,691	884 670,324	391 027,379	800 606,507	1 618 909,558

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} avril 2009 au 30 juin 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/04/2009	01/01/2009	01/04/2008	01/01/2008	01/01/2008
	30/06/2009	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2008	31/12/2008
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	500 596,259	902 268,790	468 475,106*	870 339,401*	1 641 585,661
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-37 368,568	12 838,931	-47 347,727*	-39 332,094*	7 724,697
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-30 437,397	-30 100,000	-30 400,800	-30 400,800
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	-2 097 359,790	-2 097 359,790	-1 477 869,800	-1 477 869,800	-1 477 869,800
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	16 710 980,052	31 052 554,944	9 438 607,037	18 735 876,896	36 259 189,436
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-253,315	4 486,901	6 623,056	738,778	-34 030,741
- Régularisation des sommes distribuables	682 418,396	1 448 510,966	375 657,192	843 393,454	1 494 948,491
Rachats					
- Capital	-12 243 030,576	-23 492 336,040	-12 385 864,326	-25 243 020,199	-38 329 345,587
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-422,600	-3 263,476	-9 428,412	-3 095,537	25 599,995
- Régularisation des sommes distribuables	-511 850,339	-1 097 111,127	-582 618,561	-1 194 348,578	-1 665 006,843
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 003 709,519	6 700 152,702	-4 243 866,435	-7 537 718,479	-2 107 605,491
AN4- Actif net					
En début de période	45 504 746,772	41 808 303,589	40 622 057,036	43 915 909,080	43 915 909,080
En fin de période	48 508 456,291	48 508 456,291	36 378 190,601	36 378 190,601	41 808 303,589
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	428 779	397 966	383 157	418 545	418 545
En fin de période	473 300	473 300	353 859	353 859	397 966
VALEUR LIQUIDATIVE	102,490	102,490	102,804	102,804	105,055
AN6- Taux de rendement	4,00%	4,09%	4,20%	4,21%	4,23%

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **30 juin 2009**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **30 juin 2009** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **30/06/2009** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **30/06/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du **30/06/2009** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **30/06/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3.1. Note sur le portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2009** à **30 614 225,980** dinars contre **28 045 541,028** dinars au **31/12/2008** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2009	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,00	333 772,80	0,69
FINA O SICAV	2 000	209 363,00	205 558,00	0,42
GO SICAV	934	97 186,43	94 621,67	0,20
SANADETT SICAV	3 283	353 446,17	348 815,47	0,72
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,48	1 143 224,91	2,36
Total	17 659	2 104 400,073	2 125 992,849	4,38

Titres de créances émis par le Trésor négociable sur le marché financier

<i>Emprunts d'État</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2009	% de l'Actif Net
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,00	1 009 834,35	2,08
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	2 000	1 963 600,00	2 047 477,86	4,22
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	2200	2 191 400,00	2 225 976,35	4,59
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	3600	3 730 114,00	3 760 996,81	7,75
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,00	1 349 081,13	2,78
BTA	10 110	10 231 762,000	10 393 366,497	21,43

Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2009	% de l'Actif Net
AIL 2005 TR/B	8 000	320 000,00	334 585,60	0,69
AIL 2007	10 000	800 000,00	823 624,00	1,70
AIL 2008	10 000	1 000 000,00	1 039 032,00	2,14
AIL 2009-1	4 100	410 000,00	417 476,60	0,86
AMEN BANK 2006 TV	5 000	400 000,00	407 864,00	0,84
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	2 000 000,00	2 010 336,00	4,14
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,00	1 005 432,00	2,07
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	736 000,00	740 096,00	1,53
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,00	1 048 024,00	2,16
ATL 2006/1 TF	5 000	400 000,00	400 912,00	0,83
ATL 2008/1 TF	9 500	760 000,00	763 465,60	1,57
BIAT 2002	1 000	20 000,00	20 521,60	0,04
BNA SUB 2009	20 000	2 000 000,00	2 020 120,55	4,16
BTEI 2004 TV	4 000	160 000,00	160 128,00	0,33
BTKD 2006	20 000	1 200 000,00	1 232 048,00	2,54
CIL 2002/2	1 000	20 000,00	20 947,20	0,04
CIL 2004/1 TF	5 000	300 000,00	312 612,00	0,64
CIL 2005/1 TF	5 000	400 000,00	415 956,00	0,86
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	500 000,00	500 361,64	1,03
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1 000	40 000,00	40 005,60	0,08
GL 2003/2 TF TRA	2 000	80 000,00	81 723,20	0,17
HL 2008/1 TF	5 000	400 000,00	403 024,00	0,83
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	136 000,00	136 155,04	0,28
SELIMACLUB 2002 TR/B	2 000	40 000,00	40 084,80	0,08
SEPCM 2002	1 000	14 290,00	14 506,00	0,03
SKANES 2003 TRD	1 500	60 000,00	60 200,40	0,12
STM 2007 6.5%	7 000	700 000,00	728 224,00	1,50
TL SUB 2007 TF	5 000	400 000,00	420 560,00	0,87
TL 2004/2 TMM+1.4%	10 000	200 000,00	202 528,00	0,42
TL 2006/1 TF	10 000	600 000,00	619 488,00	1,28
TL 2007-1 TF	5 000	400 000,00	410 600,00	0,85
TL 2007/2 TF	5 000	400 000,00	408 776,00	0,84
TOUTA 2002 TR/B	1 000	20 000,00	20 920,80	0,04
UNIFACTOR 2005/1 TRA	20 000	800 000,00	834 528,00	1,72
Obligations privées	237 800	17 716 290,000	18 094 866,634	37,30

Les entrées en portefeuille titres durant le deuxième trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de sociétés :		35 000	3 500 000,000
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	30/04/2009	20 000	2 000 000,000
ATB SUB 2009 B LB2 TF	30/04/2009	10 000	1 000 000,000
CIL 2009/1 TF 5,5%	25/06/2009	5 000	500 000,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0	0,000
-Titres OPCVM :		398	40 720,972
Achat 398 SICAV ENTREPRISE	29/05/2009	398	40 720,972
TOTAL		35 398	3 540 720,972

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} avril 2009 au 30 juin 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
- Obligations de sociétés :		1 706 000,000	1 706 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL 2004/1	30/04/2009	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1 TF	12/05/2009	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2009	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1 TF	30/05/2009	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1500 SKANES 2003 TRD	10/06/2009	30 000,000	30 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATT B 2008 A	15/06/2009	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1 TF	15/06/2009	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 SELIMACLUB 2002 TR/B	18/06/2009	40 000,000	40 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 1700 MOURADI PALACE 05 TRB	23/06/2009	34 000,000	34 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 BTEI 2004 TV	25/06/2009	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 EL WIFAK LEASING 06/1 TF	30/06/2009	20 000,000	20 000,000	0,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
-Titres OPCVM :		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 706 000,000	1 706 000,000	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **420 896,452** dinars pour la période du **1^{er} avril 2009** au **30 juin 2009** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/04/2009 au 30/06/2009	du 01/04/2008 au 30/06/2008
Dividendes		
- Titres OPCVM	66 931,458	64 087,020
Revenus des obligations		
- Intérêts	218 188,850	169 161,074
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	135 776,144	192 702,307
TOTAL	420 896,452	425 950,401

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2009**

à **17 970**

972,892 Dinars et se détaillant comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2009	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	3	4 960 396,040	4 974 038,958	10,25%
CDP BTK 20082009 4	1	1 984 158,416	1 991 160,221	4,10%
CDP BTK 02092009 4	1	1 984 158,416	1 988 877,855	4,10%
CDP BTK 07092009 4	1	992 079,208	994 000,882	2,05%
Bons du Trésor	3 100	2 940 929,625	3 026 065,502	6,24%
BTC 52S 271009	3 100	2 940 929,625	3 026 065,502	6,24%
Billets de trésorerie	18	6 747 839,913	6 915 214,461	14,26%
BT ELECTROSTR 180J 74 190809	1	485 728,062	496 114,861	1,02%
BT ELECTROSTR 150J 61% 80909	1	1 470 255,993	1 486 119,463	3,06%
STM 200 MD 5,5% 28012010	1	191 658,768	195 087,942	0,40%
SITM 200MD 7% 190310	1	158 178,088	194 002,462	0,40%
SH KNTOUI 200MD 6,6% 020510	1	200 000,000	201 760,000	0,42%
STM 200 MD 5,25% 12052010	1	192 019,002	192 994,457	0,40%
MEUBLTEX 500MD 6,25% 250910	1	500 000,000	519 375,000	1,07%
STM 200 MD 5,75% 03022011	1	200 000,000	203 782,222	0,42%
STM 200 MD 5,5% 18052011	1	200 000,000	201 075,555	0,41%
MEUBLTEX 500MD 6,5% 250911	1	500 000,000	520 150,000	1,07%
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	203 946,666	0,42%
STM 200 MD 5,75% 18052012	1	200 000,000	201 124,445	0,41%
MEUBLTEX 450MD 6,75% 25092012	1	450 000,000	468 832,500	0,97%
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	204 111,111	0,42%
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 020 066,666	2,10%
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	201 173,334	0,41%
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	204 275,555	0,42%
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	201 222,222	0,41%
Total des placements monétaires		14 649 165,578	14 915 318,921	30,75%

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2009	% de L'Actif Net
Avoir en Banque			552 542,860	1,14%
PT TB 3MD 150909 4%	2 500	2 500 000,000	2 503 111,111	5,16%
Total des disponibilités			3 055 653,971	6,30%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 2^{ème} trimestre 2009, s'élèvent à **157 832,646** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2009 au 30/06/2009	du 01/04/2008 au 30/06/2008
Rémunération du compte de dépôt	9 093,575	5 706,836
Revenus des Billets de Trésorerie	81 721,921	95 079,579
Revenus des Certificats de Dépôt	18 698,911	0,000
Revenus des BTC	31 518,194	0,000
Placement à terme	16 800,045	5 150,000
Autres produits divers sur opérations financières		
TOTAL	157 832,646	105 936,415

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/06/2009** à **76 742,581** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2009	30/06/2008
Opérateurs Créditeurs	70 421,108	55 001,273
Gestionnaire	60 825,654	48 921,649
Dépositaire	5 324,400	1 783,900
Commissaire aux comptes	4 271,054	4 295,724
Autres Créditeurs Divers	6 321,473	3 464,895
Etat Impôts et Taxes	1 120,681	564,761
Conseil du Marché Financier	3 980,092	2 900,134
Dividendes à payer	1 220,700	0,000
TOTAL	76 742,581	58 466,168

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/04/2009 au 30/06/2009	du 01/04/2008 au 30/06/2008
Charges de gestion des placements	63 936,216	52 032,211
Commissions de gestions	60 825,654	48 921,649
Commissions de dépôt	882,700	882,700
Honoraire du commissaire aux comptes	2 227,862	2 227,862
Autres Charges	14 196,623	11 931,889
Redevances CMF sur les OPCVM	11 454,731	9 212,850
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 299,788	1 431,983
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 203,196	1 034,496
Frais Bancaires	237,138	198,500
Autres Charges	1,770	54,060
TOTAL	78 132,839	63 964,100

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2009		
Montant		43 030 420,583
Nominal		43 030 420,583
Nombre de titres		428 779
Nombre d'actionnaires		319
Souscriptions réalisées		
Montant		16 710 726,737
Nominal		16 710 980,052
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours		-253,315
Nombre de titres émis		166 517
Nombre d'actionnaires nouveaux		43
Rachats effectués		
Montant		-12 243 453,176
Nominal		-12 243 030,576
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours		-422,600
Nombre de titres rachetés		-121 996
Nombre d'actionnaires sortants		-43
Capital au 30/06/2009		
Montant		47 481 995,018
Nominal		47 498 370,059
Plus ou moins values réalisées		-30 437,397
Plus ou moins values potentiel sur titres		12 838,931
Frais de négociation		0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours		1 223,425

Modification comptable	0,000
Nombre de titres	473 300
Nombre d'actionnaires	319

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	30/06/2009	30/06/2008
Résultats distribuables	500 596,259	468 475,106
Régularisations de l'exercice	85 601,702	-27 507,443
Sommes distribuables	586 197,961	440 967,663

4. Autres informations**4.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'année 2008 sont de 8.960,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires.